



Rapport d'activité 2012

Madame, Monsieur,

«En route vers un avenir sûr»: notre devise s'est vérifiée pour nos clients en 2012 également! L'exercice 2012 fut couronné de succès pour la CP MOBIL. Au 31 décembre 2012, le taux de couverture se montait à 104,09 %, enregistrant ainsi une hausse par rapport à l'année précédente. Quant aux réserves de fluctuation de valeur, elles étaient entièrement constituées au 31 décembre 2012. La capacité de la CP MOBIL à supporter les risques est donc entière. Outre des conseils à la clientèle professionnels et axés sur les besoins, les thèmes suivants ont eu une importance primordiale l'année dernière:

Gestion de la santé dans l'entreprise (GSE)

Depuis 2012, les entreprises membres de la CP MOBIL peuvent participer à l'initiative lancée dans le domaine de la santé et promouvoir la santé à la place de travail. L'identification et la saisie précoces des cas de prestations sont rentables à plus d'un titre. Des mesures ciblées, allant jusqu'à un encadrement externe, permettent de réintégrer dans le processus de travail les collaborateurs qui ont été absents pendant longtemps. Il s'agit là d'une situation «gagnant-gagnant-gagnant» pour l'entreprise, son personnel et la CP MOBIL. Jusqu'en juin 2012, une solution avait pu être trouvée pour huit cas d'absence de longue durée, pour lesquels une mise en invalidité était envisagée. De la souffrance personnelle et des coûts se chiffrant en millions de francs ont ainsi pu être épargnés. Par ailleurs, l'introduction réussie de la GSE a contribué, dans une très large mesure, à la nouvelle baisse des cotisations de risques dans la prévoyance LPP au 1^{er} janvier 2013.

Nouveau membre

L'Union Suisse des Carrossiers USIC a adhéré à la CP MOBIL le 1^{er} janvier 2012 en tant qu'association membre supplémentaire. Ses adhérents peuvent ainsi s'affilier à la prévoyance professionnelle de la CP MOBIL. La collaboration fut excellente l'année dernière. De nombreuses entreprises membres de l'USIC ont déjà rejoint la CP MOBIL.

Potentiels de synergie

Le projet de construction Mobilcity est réalisé conjointement avec cinq organisations appartenant aux branches de l'automobile et des transports. Mobilcity est le nouveau centre de compétence pour le secteur automobile et celui des transports. Il permettra d'unir les forces de ces secteurs sur un site central et donc de mieux exploiter les synergies. Grâce à ce projet, la CP MOBIL et la caisse de compensation pour l'artisanat suisse de l'automobile, de la moto et du cycle (CC33) travailleront au même endroit. Les processus seront ainsi optimisés et les frais administratifs diminueront.

La confiance que nos clients nous témoignent nous touche énormément. Elle nous motive à atteindre les objectifs communs! Dans ce contexte, la collaboration parfaite avec nos associations membres et nos partenaires commerciaux nous est d'un grand soutien. Nous vous en remercions sincèrement et nous réjouissons de l'exercice 2013.

Caisse de pensions MOBIL

Roland Graf
Directeur

Berne, en mai 2013



Les principaux événements de l'exercice 2012

Gestion de la santé dans l'entreprise (GSE), niveau 2

La CP MOBIL a lancé la gestion de la santé dans l'entreprise au milieu de l'année 2010. Grâce à l'instrument dynamique en ligne «active time», les membres de la CP MOBIL saisissent et gèrent les absences de leur personnel pour cause de maladie et d'accident. Les cas d'absence de longue durée peuvent ainsi être identifiés précocement et, le cas échéant, des mesures d'intégration rapidement mises en œuvre. Si tous les critères sont remplis, tant l'entreprise que les assurés reçoivent un crédit de cotisations annuel.



Au début de l'année 2012, la CP MOBIL a décidé de rendre les petites entreprises membres attentives à cette initiative et de les inciter à y participer. Le niveau 2 de la GSE comprend le signalement de l'incapacité de travail pour cause de maladie et d'accident dès le dixième jour d'absence. L'annonce est transmise à active care SA (entreprise partenaire de la CP MOBIL) au moyen du formulaire prévu à cet effet. active care SA la saisit dans le système «active time» et entreprend d'autres démarches si besoin est. Les petites entreprises membres et leurs collaborateurs peuvent désormais également compter sur des mesures d'intégration rapides (case management).

Cette initiative de la CP MOBIL est une *success story* dont les membres profitent sur le plan financier grâce à des cotisations peu élevées. Une fois de plus, la CP MOBIL s'est montrée clairvoyante en ce qui concerne la structuration de son avenir – pour le bien également des entreprises affiliées et de leurs collaborateurs.

Guide LPP

Le guide d'information «ABC de la prévoyance professionnelle», destiné aux membres de la CP MOBIL est paru en mars 2012. Il fournit une vue d'ensemble du deuxième pilier et contient des informations fondamentales sur le certificat de prévoyance, le taux de conversion, l'âge de la retraite, etc. De plus, des questions et des exemples de cas font le lien avec le quotidien professionnel.

Exploiter les potentiels de synergie

Le comité de la Caisse de compensation pour l'artisanat suisse de l'automobile, de la moto et du cycle (CC33) à Berne et la Commission d'assurance de la CP MOBIL ont nommé Roland Graf, directeur de la CP MOBIL, à la tête de la CC33. Il assume cette fonction supplémentaire depuis le 1^{er} janvier 2013.

S'agissant de l'exploitation des synergies, un autre pas sera fait en ce sens en 2014 lorsque la CP MOBIL et la CC33 travailleront depuis le centre de compétence Mobilcity.

Mobilcity – Centre de compétence pour le secteur automobile et celui des transports

Le premier coup de pioche a été donné le 20 janvier 2012. Cinq organisations de la branche automobile et de celle des transports – dont la CP MOBIL – participent à ce projet unique. Son objectif est d'unir les forces de ces secteurs sur un site central et de mieux exploiter les synergies. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet www.mobilcity.ch.



Commission d'assurance – Nouvelle composition depuis le 1^{er} janvier 2012

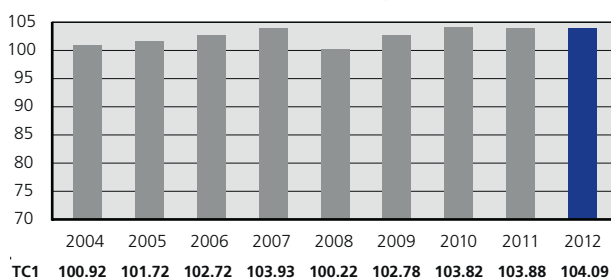
La Commission d'assurance de la CP MOBIL a réduit, de son propre chef, à douze le nombre de ses représentants: six représentants des employés et six représentants des employeurs. De par cette mesure, la Commission entend réduire son organisation et garantir une réaction plus rapide dans le cadre de la conduite stratégique.

Les principaux faits de l'exercice 2012

Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Au 31 décembre 2012, le taux de couverture se montait à 104,09 %. Il enregistre donc une nouvelle hausse par rapport à l'année 2011.

Evolution du taux de couverture depuis 2004:



Réserves de fluctuation de valeur

En 2012, le résultat de l'exercice a également permis la constitution de réserves. Les valeurs-cible relatives aux réserves de fluctuation de la valeur ont pu être entièrement atteintes au 31 décembre 2012. Elles s'élèvent désormais à 41 millions de francs. La capacité de la CP MOBIL à supporter les risques est donc entière.

Placements sous propre responsabilité

Dans le cadre contractuel, la CP MOBIL place sous sa propre responsabilité une partie des actifs de prévoyance. Les placements actifs sous propre responsabilité de la CP MOBIL correspondent à environ 8,3 % pour cent de l'ensemble des actifs de prévoyance pour une valeur de dépôt de quelque 103 millions de francs au 31 décembre 2012.

Taux d'intérêts de l'avoir de vieillesse

En 2012, tous les avoirs de vieillesse (obligatoires et surobligatoires) ont été crédités du taux minimum d'intérêt LPP de 1,5 %. En 2013, ils seront crédités du taux d'intérêt de 2 %, soit 0,5 % de plus que le taux minimum d'intérêt LPP.

Baisse des cotisations de risques

Au vu de l'exercice 2012 et compte tenu des économies sur les coûts réalisées grâce à la gestion de la santé dans l'entreprise, les cotisations de risques dans la prévoyance LPP ont pu baisser de 10 % au moins au 1^{er} janvier 2013 (exceptés les plans arrivant à échéance). Il s'agit de la troisième baisse en cinq ans!

Extension de l'offre de plans

L'offre de plans a été élargie le 1^{er} janvier 2013 afin de mieux satisfaire aux besoins de notre clientèle. Les plans B60 (60 signifie 60 % de la rente invalidité du salaire coordonné), B60.F (occupation à temps partiel), B60.1F (occupation à temps partiel et augmentation de l'épargne de 1 % par classe d'âge) et A40.1 (épargne: 6 % / 9 % / 12 % / 14 %) feront désormais partie de l'offre.